SUPPLEMENT DE L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE MATIN, 31 OCTOBRE.

LA PAIX.

DISCOURS PRONONCÉ
LE 24 JUIN 1869
PAR
LE R. P. HYACINTHE
Carme déchaussé,
PRÉCÉDÉ D'UNE LETTRE DU
R. P. GRATRY,
de l'Oratoire,
Membre de l'Académie française.

—Paris, le 24 juin 1869.

A MM. les Membres du Comité de la ligue internationale et permanente de la Paix.

Messieurs,

Vous avez tous compris le grand encouragement que vient de nous donner la France par ses élections générales. A le bien prendre, il n'est sorti de l'urne que deux noms: *la Paix, la Liberté.*

Recherchez toutes les professions de foi des [illegible] et les autres. Toutes promettent ces deux [illegible] l'horreur de la guerre et progrès de la liberté. Ces déclarations et ces votes sont les [illegible] de 1869.

Oui, Messieurs, les cahiers de 1789 ont été, [illegible] premier jour jusqu'aujourd'hui, foulés aux pieds. Par quel ennemi? Par la guerre, [illegible] guerre civile. Les cahiers [illegible] revendication des premiers [illegible] foulés aux pieds par le [illegible]

[illegible] qui portent la liberté, quels qu'ils [illegible] dents du pouvoir personnel ou [illegible] ne pas chercher [illegible] refuge dans la guerre, soit au [illegible]

[illegible] peu d'hommes assez aveugles pour ne pas voir qu'en ce moment, et la paix est [illegible] la liberté s'enfuit.

La liberté est devant nous. Nous pouvons la saisir, mais à une condition, c'est que l'on [illegible] la mettre en fuite par le crime de la guerre civile, par la fureur sauvage [illegible] sang dans les rues.

[illegible] la guerre civile est l'obstacle fondamental à tout progrès politique et social. [illegible] est la cause de nos reculs périodiques dans l'anarchie et dans la dictature.

Pendant ce temps, la guerre de peuple à peuple se charge d'arrêter la civilisation universelle. La guerre applique à la destruction du travail et de la vie des hommes la moitié des richesses du monde; elle ne cesse de tenir dispos [illegible] des meilleures forces de tous les peuples; elle paralyse tous [illegible] pour détruire la misère, et pour combattre l'ignorance et le vice.

[illegible] sont les œuvres de cette Furie que [illegible] appelle "l'horreur du genre humain, [illegible] monstre le plus cruel que l'enfer ait jamais [illegible] pour la ruine des hommes!"

Ne cessons donc, Messieurs, de combattre ce monstre et de travailler pour la paix. La paix! [illegible] les peuples la veulent aussi bien que la France. Pourquoi donc ne l'avons-nous pas? C'est que les hommes ne savent pas encore [illegible] guerre l'une avec l'autre. Tant qu'une nation est divisée en deux nations par le mépris, par la colère et par la haine, cette nation est en guerre avec elle-même et avec les autres; car [illegible] Car toute parole de haine est une semence de meurtre. [illegible] la paix [illegible] que le soleil est la cause des moissons.

Aussi, Messieurs, laissez-moi vous féliciter de savoir attirer à vous les ouvriers évangéliques, les puissants ouvriers de la paix.

Il y a peu de temps notre cher et zélé secrétaire général ramenait en votre nom le Père [illegible] Perraud de [illegible] Laissez-moi remercier aujourd'hui le noble et courageux Père Hyacinthe, qui vient à vous parce qu'il [illegible] veut fermement et [illegible] paix [illegible] serviteur de [illegible] l'Evangile.

Recevez, Messieurs et chers collègues, l'assurance de mon profond et cordial dévouement.

A. Gratry.

LA PAIX.

Mesdames et Messieurs,

Je n'ai que quelques paroles à ajouter aux savants et éloquents discours que vous venez d'entendre. Après de telles voix, la mienne a peu d'autorité dans ces matières; je viens cependant vous représenter plus directement l'Evangile au milieu de vous.

La ligue internationale et permanente de la Paix se propose d'agir dans tous les sens sur l'opinion publique, et c'est pourquoi elle fait appel à toutes les lumières propres à l'éclairer, à toutes les forces capables de la diriger. Parmi ces lumières et ces forces, elle devait placer au premier rang l'Evangile, lumière si pure, force si [illegible] qu'elle ne perd rien à tomber dans l'infirmité de nos paroles et dans l'humilité de nos personnes.

C'est donc l'Evangile que je viens apporter, pour ma part, dans l'œuvre de la Paix, non pas [illegible] Evangile qu'ont rêvé les sectaires de tous les temps, [illegible] mais mon Evangile à moi, celui [illegible] de l'Eglise et de Jésus-Christ, [illegible] (*Mouvement*) qui redit et accomplit la parole du Maître: "Celui qui n'est pas contre vous est pour vous (1)." [illegible]

[illegible] avant de montrer [illegible] la meilleure [illegible] de la Paix, [illegible] qui peuvent la rendre des institutions et [illegible]

Les institutions, les intérêts, les vertus, tels sont les instruments de paix sur lesquels je veux fixer votre attention.

I.—LES INSTITUTIONS.

J'ai nommé en premier lieu les institutions.—Je me suis trompé peut-être, car lorsqu'on se demande avec [illegible] quelle serait l'institution propre à assurer la paix du monde, on est aux prises avec les [illegible] de pratique que l'on se sent toucher à la région des chimères. Je ne vois guère d'institution efficace que celle d'une Cour souveraine et internationale de justice ayant pour mission d'apprécier les dissentiments qui s'élèveraient entre les peuples et de prévenir, par des sentences obéies, toute collision sanglante. L'avenir pourra peut-être doter telle institution. Je suis de ceux qui croient d'autant plus au progrès qu'ils ont une foi plus entière à l'Evangile, à la grâce de la [illegible] à toutes les puissances surnaturel[les] [illegible] les dépose dans le monde, directement, [illegible] pour sauver les âmes, mais aussi par un [illegible] indirect [illegible] pour y sauver les peuples et l'humanité tout entière. (*Bravo!*) Il est possible que dans un avenir [illegible] lointain [illegible] ce grand aréopage qui réaliserait dans cette partie du continent [illegible] *les Etats-Unis d'Europe*, mais enfin ce jour n'est pas [illegible] de demain, et par conséquent une telle [illegible] ne saurait figurer parmi les barrières [illegible] que nous voyons [illegible] à la guerre.

J'aime mieux recourir à deux puissances du monde: la diplomatie, représentant les gouvernements, l'opinion, représentant les peuples. C'est [illegible] de la diplomatie et l'affaire de l'opinion, [illegible] toutes deux à la hauteur de la mission que la volonté de Dieu et la conscience [illegible] des obstacles insurmontables. Que la diplomatie, [illegible] rejette cette fausse science des expédients et cet art mauvais des ruses, [illegible] à la grande lumière des principes, [illegible] la flamme des sentiments généreux, et bientôt elle aura [illegible] dans tous ces grands centres européens une [illegible] internationale, [illegible] de la Paix. Mais pourquoi parlé-je seulement de l'Europe, quand j'entends dire que du fond de l'Asie, à travers les [illegible] la vieille Chine envoie vers [illegible] un fils de la jeune Amérique, et réclame par son organe, l'honneur de [illegible] dans le concert des nations civilisées (2)? C'est cette diplomatie qui [illegible] le secret de l'avenir!

Toutefois, c'est moins à [illegible] qu'à l'opinion publique qu'il nous faut recourir pour nos projets de paix. Pascal a dit: "L'opinion est la reine du monde, tandis que la force n'en est que le tyran." C'était l'aurore de l'opinion publique qui brillait à peine aux jours de Pascal et de Louis XIV. L'aurore a grandi depuis, elle touche à son midi, et partout aujourd'hui elle tend à mettre fin [illegible] gouvernement personnel. (*Bravo! Bravo!—Vives acclamations.*)

Les gouvernements personnels ont pu avoir leur raison d'être et leur utilité dans d'autres âges [illegible] Saint Paul en parlant de l'humanité régénérée: Nous ne sommes plus des enfants, [illegible] nous avons droit d'entrer en possession de notre héritage, et c'est pourquoi ce n'est plus le temps des gouvernements personnels! (*Applaudissements.*) C'est le temps du gouvernement de l'opinion publique, du gouvernement du pays par lui-même, et, parce que tous les pays [illegible] et se tendent la main, ce sera bientôt l'heure du gouvernement de l'humanité par elle-même.

[illegible] je le demande, les peuples, aujourd'hui, sont-ils pour la guerre ou pour la paix? Des rives de l'Amérique à celles de l'Europe, et de toutes les contrées du monde, un grand cri s'élève et répond: La paix! L'humanité, ou [illegible] les discours que nous venons d'entendre, l'humanité, aujourd'hui plus que jamais, [illegible] dans ses divers membres, aux patries particulières, elle [illegible] dans [illegible] cette cité de Dieu et des hommes, dont Cicéron disait: [illegible] *mundus, una civitas communis Deorum atque hominum* (4). L'humanité a la conscience que toute guerre dans son sein est une guerre civile; elle ne veut plus être un camp, mais un forum, et un marché, avec un temple au-dessus d'elle [illegible] pour adorer son Dieu! (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs, j'allais oublier une institution pour laquelle, comme on a bien voulu le rappeler notre honorable secrétaire, on m'a accusé pourtant dans d'autres circonstances d'avoir été partial: cette institution, c'est l'armée.—Je crois que, bien comprise et bien organisée, l'armée est un des plus puissants instruments de paix. Le type [illegible] l'homme de guerre me semble être, dans l'époque où nous vivons, presque aussi nécessaire à la civilisation que celui du prêtre, et je serais désolé de ne pas lui rendre justice.—Je n'entends point parler de ces armées monstrueuses nées dans des jours de fièvre, sous l'influence d'un esprit de vertige, et qui, changeant la paix en un fléau presque aussi redoutable que la guerre elle-même, creusent sous le piétinement de leurs lourds bataillons des gouffres sans fond dans les finances de l'Etat, dans la prospérité des familles, dans le noble sang de tant de jeunes gens stérilisés ou corrompus. (*Vive approbation.*) Certes, ce n'est point là ce que j'admire, et quand l'Europe s'éveillera du rêve mauvais qu'elle fait depuis quelques années, non contente d'effacer de tels [illegible] de ses lois et de ses mœurs, elle rougira de ne pouvoir les arracher de son histoire. Ce qu'il nous faut, c'est l'armée réduite à ses proportions légitimes, l'armée [illegible] en temps de paix au régime corrupteur des garnisons et organisée de manière à trouver ses plus grandes satisfactions dans la paix. On nous a parlé des 6000 hommes qui composent tout l'effectif des Etats Unis. (*Sourires.*) Je ne pense pas que nous soyons encore assez avancés vers le pôle de l'avenir pour nous en tenir là. (*Assentiment.*) Mais nous avons sur le vieux continent d'autres exemples plus en rapport avec notre état social, et que nous pouvons [illegible] indépendance et originalité. Dans la meilleure partie de l'Europe, le soldat est moins isolé que chez nous de la vie de famille et de la vie des champs; c'est en cultivant le sol, c'est en habitant le foyer, qu'il apprend à les mieux aimer et à les mieux défendre. *Pro aris et focis.* Mais pourquoi regarder autre part que chez nous? [illegible] les premières guerres de notre République et ces levées en masse pour sauver la patrie, et ces armées de paysans sans exercice, souvent sans souliers et sans pain, qui s'en allaient couvrir la frontière d'une ceinture héroïque pour cacher à l'étranger les hontes du dedans, l'échafaud et les saturnales, et pour faire reculer les vieilles armées de l'Europe coalisée contre nous. (*Applaudissements.*)

II.—LES INTÉRÊTS.

J'ai maintenant à dire un mot des intérêts.

Les intérêts terrestres sont de grandes choses, ils sont pleins d'idées et de vertus, et, après [illegible] quand Dieu nous a placés sur la terre, ce n'est pas pour y rêver le ciel, mais pour [illegible] (*Très bien! Très bien!*) C'est par la conquête de la terre que l'homme doit aller à la conquête du ciel. Le livre sacré nous dit que Dieu, dans sa sagesse, a fait l'homme pour conquérir ce monde dans la justice et la vérité (1). Ce sont là des paroles que nous ne saurions trop méditer, ni surtout trop appliquer.

Mesdames et Messieurs, la justice de l'homme à la terre, c'est l'agriculture, l'industrie et le commerce.—L'agriculture tient la première place. Cette terre endormie dans un sommeil léthargique, elle est réveillée par le bras vigoureux du laboureur. Elle boit la sueur de l'homme, elle s'enivre de cette amère et sainte liqueur; et prenant à dégoût sa barbarie native, elle s'associe, active et joyeuse, à la culture qui la transforme et la féconde. Voilà la terre établie dans la justice et la vérité, devenue la nourrice des multitudes, ouvrant ses larges mamelles aux hommes de toutes les nations, et leur versant à grands flots cette vie physique, sans laquelle la vie morale elle-même viendrait à tarir. Le paysan a produit ces richesses qu'avec un juste orgueil il passe à l'ouvrier de nos manufactures et de nos usines, en lui disant: Frère, achève mon œuvre et commence la tienne! [illegible] le grand travail prescrit par Dieu à l'humanité.—Et l'ouvrier de l'industrie prend le fruit de l'agriculture, il appelle de toutes parts les forces cachées ou rebelles de la nature, il dompte ce qui est rebelle, il manifeste ce qui est caché, et il crée à son tour ces autres merveilles qui sont le dernier mot de l'homme et de la matière dans la sphère de l'utile, comme les arts en sont le dernier mot dans la sphère du beau. Et quand le paysan et l'ouvrier ont fait leur œuvre, alors le commerce ouvre ses larges ailes, ses voiles s'enflent au vent, ses chaudières bouillonnent et grondent, ses vaisseaux sillonnent les mers, ses chars de feu parcourent la terre, [illegible] des mêmes idées morales et des mêmes produits matériels coulant à travers l'humanité tout entière. Et la parole de saint Paul s'accomplit [illegible] (*Applaudissements répétés.*)

Or, Mesdames et Messieurs, qu'y a-t-il, avec le christianisme, au commencement et à la fin de toutes ces choses, sinon la paix? La paix, comme principe et comme résultat, toujours et partout la paix! Mais [illegible] le clairon de la guerre a sonné, et les bras des ouvriers des champs et des manufactures [illegible] navires du commerce [illegible] tristement, et sur les mers, comme sur la terre, au lieu de [illegible] travail, on n'entend plus que [illegible] (*Marques générales d'assentiment.*)

[illegible] Vous êtes chrétiens [illegible] religieux [illegible] (*Très bien! très bien!*) Ainsi, Mesdames et Messieurs, [illegible] triomphes du génie et du travail humains.

Je me tourne vers l'Orient, d'où nous vient chaque matin le soleil, d'où nous est venue la lumière de l'Evangile, et au point qui autrefois séparait l'Europe de l'Asie, je vois maintenant, non plus une barrière, mais un trait d'union [illegible] C'est l'admiration et le profit du monde [illegible] mais c'est l'œuvre de la France [illegible]

Je regarde maintenant à l'Occident.

[illegible] (*Applaudissements.*)

III.—LES VERTUS.

Mesdames et Messieurs, la société humaine repose sur une base plus profonde et plus sacrée que les intérêts et que les idées elles-mêmes: sur la moralité. [illegible] Il serait donc une illusion de croire que les forces diverses que nous venons d'énumérer suffisent par elles-mêmes au maintien de la paix, [illegible] le secret de cette force suprême: la vertu! Notre honorable et savant président vient de [illegible] de la guerre. Vous me permettrez de faire remarquer que [illegible] (*Approbation.*) Mais c'est précisément parce que c'est l'idéal de la brute et [illegible] de Satan [illegible] de la brute et du Satan dans l'homme. La racine de la guerre est dans l'orgueil, dans la cupidité, dans la vengeance, dans toutes les mauvaises passions qui fermentent en nous; [illegible] combattre, mais pour en triompher il ne faut pas en méconnaître l'existence et l'énergie.—Pour vaincre la guerre, pour [illegible] le Seigneur [illegible] O mort, je serai ta mort, [illegible] (3), il faut faire une guerre d'extermination au péché, au péché de la société comme à celui de l'individu, au péché des peuples comme à celui des rois. Il faut lire et [illegible] au monde, qui ne les connaît pas encore, ces deux grands livres de la morale privée et de la morale publique: le livre de la Synagogue écrit par Moïse avec les feux du Sinaï et transmis par les prophètes à l'Eglise chrétienne, et puis le livre de la grâce, qui explique et complète le livre de la loi, l'Evangile du Fils de Dieu. Le Décalogue de Moïse et l'Evangile de Jésus-Christ! Le Décalogue qui dit justice en montrant dans les hauteurs de la justice le front de la charité; l'Evangile qui dit charité en montrant dans les racines de la charité la sève de la justice. Voilà ce qu'il faut affirmer par la parole et par l'exemple, voilà ce qu'il faut glorifier devant les peuples et devant les rois! (*Applaudissements prolongés.*)

Je vous remercie de ces applaudissements, parce qu'ils sortent de vos âmes et parce qu'ils s'adressent aux deux livres de Dieu! Je les accepte au nom de ces deux livres. Je les accepte aussi au nom des hommes sincères qui se groupent autour d'eux, en Europe et en Amérique. Car c'est un fait et il n'y a de place au soleil du monde civilisé que pour ces trois sociétés religieuses: le Catholicisme, le Protestantisme et le Judaïsme! (*Nouveaux applaudissements.*)

On a regretté l'absence d'un catéchisme de la paix. On peut y désirer des formes plus développées ou plus appropriées à nos besoins actuels, mais j'ose affirmer qu'il est fait. Vous n'avez qu'à tirer les conclusions du Décalogue! Vous n'avez qu'à appliquer au peuple la morale de l'individu, et à renverser cette barrière de mensonge: une morale pour la vie privée et une morale pour la vie publique. (*Très bien! Très bien!*)

Tu ne tueras point, dit le commandement éternel. Mais condamne-t-il seulement l'homme lâche et cruel qui suit sa victime dans l'ombre, et qui enfonce un couteau dans le cœur ou lui brûle la cervelle avec un pistolet? Le meurtre est-il plus un crime quand il se commet en grand et qu'il est le fait d'un prince ou d'une assemblée délibérante? Quoi! vous pourriez, sans violer la loi de Dieu, sans soulever la conscience de l'homme, sans porter à votre front le signe de Caïn et sans amasser sur votre tête des charbons ardents,—vous pourriez ouvrir au soleil de l'histoire ces vastes champs de carnage et y faire broyer par la mitraille, pour vos caprices ou pour vos calculs, des centaines de milliers de créatures humaines!—Caïn! Caïn! qu'as-tu fait de ton frère? (*Marques générales d'assentiment.*)

Tu ne tueras point, dit la Loi; et elle dit encore: *Tu ne déroberas point!*

Voici un homme indigent; sa femme et ses enfants, exténués de besoin, languissent sur une paille infecte, dans un de ces réduits si fréquents au milieu des grandes villes, où l'on construit des palais luxueux. Cet homme, dans le délire de la douleur, dans l'entraînement de son âme troublée par les larmes qu'il a bues sur les joues de sa femme et sur les mains de ses petits enfants, saisit un pain ou une pièce d'or et rapporte la vie, à défaut de la joie, dans la demeure de la faim. La justice humaine l'y poursuit; elle l'arrache à cette famille en deuil, elle le frappe à la fois dans son amour, dans son honneur et dans sa liberté. Et voici maintenant un gouvernement qui rêve je ne sais quelle rectification de frontières au dehors (*Applaudissements*), je ne sais quelle diversion habile au dedans (*Applaudissements*), je ne sais quels pièges tendus par la gloire à la liberté (*Bravos prolongés*), et en attendant le jugement de l'histoire et le jugement plus assuré de Dieu, la conscience publique absoudra, glorifiera peut-être le vol de tant de villes et de tant de provinces, l'annexion hypocrite ou violente de tout un peuple! Eh bien, moi, ministre de Dieu vivant, la main sur le Décalogue, j'oserai dire: Dans le premier cas, s'il y a péché, c'est un péché véniel; dans le second cas, c'est un péché mortel! (*Nombreux applaudissements.*)

Tu ne désireras point ces choses dans ton cœur, continue le Livre inspiré! Et en effet, devant le Dieu de la conscience chrétienne, le mal n'est pas seulement dans la main qui le fait, il est aussi dans l'œil qui le convoite, dans la pensée qui le médite. O rois, ô puissants, ô peuples, car les peuples ont aussi leurs vertiges, et la démocratie ses flatteurs qui la perdent tout comme les pouvoirs personnels (*Approbation*),..... qui que vous soyez, roi ou peuples, vous ne convoiterez pas! Vous ne direz pas: attendons notre heure, et, comme le brigand attend la sienne aussi dans l'obscurité de son antre, vous ne respirerez pas à l'avance l'odeur du sang que vous n'osez verser. Vous ne convoiterez pas!

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas le catéchisme qui est à faire, c'est l'histoire qui est à refaire. Il ne faut plus qu'on nous apprenne dès notre enfance que la grande gloire est celle des conquérants...... (*Applaudissements.*) Ce qu'il faut dire à vos fils, mères qui m'écoutez, c'est que l'homme qui a fait croître deux brins d'herbe là où il n'y en avait qu'un seul, a fait plus pour l'humanité que le conquérant qui a gagné vingt batailles; c'est qu'ils doivent avoir pour l'indépendance des nations le même respect que pour la pudeur des femmes (1), c'est qu'ils seraient aussi lâches et aussi criminels de l'insulter chez une nation voisine que de la laisser violer dans leur propre patrie! (*Nouveaux applaudissements.*)

Ah! si c'était une guerre d'indépendance, je serais le premier, sinon à la faire, du moins à la prêcher! Si le drapeau de la France était à la frontière pour défendre, et non pour attaquer, il pourrait se déchirer sous les balles, se noircir dans la fumée, se rougir dans le sang, nous l'entourerions tous, et il ne reculerait pas! Cher et glorieux drapeau! si les mains des soldats y manquaient, celles des femmes se cramponneraient à sa hampe, et il ne reculerait pas! (*Très bien! très bien!*)

Je viens de parler de la justice: elle ne suffit pas plus entre les peuples qu'entre les individus. Avec la justice, il faut la charité.—Pourquoi la loi est-elle si difficile, impossible même à remplir, tant que l'esprit de la grâce n'est pas descendu dans les cœurs? C'est que la justice, par elle-même, est fâcheuse; elle limite nos droits par les droits de nos semblables; elle restreint la sphère de notre activité. Mais que l'amour s'empare du cœur et le dilate au point de lui faire trouver son propre bien et sa propre joie dans la joie et dans le bien des autres, l'accomplissement de la loi n'a rien de pénible; il devient un besoin autant qu'un devoir pour l'âme, et tel est le sens de la profonde parole de saint Augustin: Aimez, et faites ce que vous voudrez. Il faudrait donc que les peuples, non contents d'être justes, fussent bons, affectueux, confiants les uns pour les autres. Il faudrait que les nations de l'Europe fussent entre elles dans des dispositions analogues à celles des provinces d'un même pays.

Est-ce que la prospérité d'une de nos provinces porte ombrage aux autres? Non, parce que dans leur individualité trop imparfaite, selon moi, mais réelle pourtant, elles forment la grande unité de la France. Eh bien! que chacune des nations du continent se considère comme une province de ces Etats Unis de l'Europe, qui ne peuvent être encore politiquement constitués, mais qui le sont moralement déjà. Alors, dans cette unité supérieure qui relie leurs intérêts, et loin de les amoindrir, les fortifie et les développe, elles auront confiance les unes dans les autres; et quand, par des moyens honnêtes, par l'effort du travail et de la moralité, la prospérité de l'une grandira, il n'y aura la crainte nulle part, il y aura de la joie et de la fierté partout. Les petits Etats diront: Nous avons un protecteur de plus! Et les grands Etats ouvriront leurs rangs pour y accueillir ce nouvel et puissant auxiliaire.

Mais combien cette unité devient plus étroite et plus sainte, si on la considère dans l'ordre chrétien! J'ai rappelé déjà l'admirable doctrine de saint Paul. Les nations n'ont qu'un héritage et ne forment qu'un corps: *concorporales,* [illegible] que le christianisme a créés pour exprimer les idées nouvelles qu'il apportait au monde, l'idée du cosmopolitisme et de l'humanitarisme véritables, l'idée de la cité et du peuple de Dieu! Les nations sont plus que concitoyennes, elles sont concorporelles, [illegible] participants à une même promesse et à une même vie de Dieu par l'Evangile et en Jésus Christ: *Comparticipes promissionis ejus in Christo Jesu per evangelium* (2)!

Mesdames et Messieurs, je me souviens de la première apparition du signe de la croix sur un drapeau guerrier.—Un prince que je ne nomme qu'avec réserve, parce que, bien qu'il ait été sur certains rapports le bienfaiteur de l'Eglise, il lui a fait, suivant moi, beaucoup de mal aussi, Constantin le Grand (*Marques d'assentiment*), à ce moment-là était grand, car il combattait la résistance violente et sauvage du paganisme expirant...... dans un de ces songes prophétiques, comme en ont les grands hommes, à la veille des grands événements de leur vie et de la vie du monde, Constantin vit le Christ tenant dans ses mains, chose étrange! un drapeau de guerre, mais sur ce drapeau se dessinait une croix!

La croix sur le drapeau, c'est d'abord la transformation de la guerre, puis c'est sa destruction, la transformation par la justice et la charité, la destruction par la paix! Non, depuis que le Christ a paru [illegible] la guerre juste, celle qui se fait uniquement pour la défense du droit contre l'agression violente, et par conséquent contre la guerre et pour la paix! Toute autre guerre est [illegible] (*Approbation générale.*) [illegible] Malheur aux vaincus [illegible] on ne verra qu'amour et respect aux vaincus!

Un jour, plus tard, après des siècles peut-être,—mais devant la pensée de Dieu et devant la vie de l'humanité, les siècles sont des jours,—la lumière de la croix grandira sur le labarum prophétique, et l'étendard des combats ne sera plus que l'étendard du triomphe immortel de la paix.

Dans l'âge présent de l'humanité, la paix universelle et perpétuelle n'est qu'une chimère, dans son âge futur, elle sera une réalité. Pour moi, j'ai toujours cru,—et aujourd'hui je laisse [illegible] s'échapper mon secret dans l'assemblée de [illegible] que la paix [illegible] dans un avenir plus ou moins lointain, l'humanité arrivera [illegible] non pas à une perfection complète qui n'est pas de la terre, mais à cette perfection relative qui prépare le ciel. Après la ruine de Jérusalem et de Rome, après la fin du vieux monde [illegible] les premiers chrétiens, héritiers des promesses des prophètes juifs, attendaient pas immédiatement l'éternité céleste, mais un règne temporel de Jésus-Christ et de ses saints, une régénération et un triomphe de l'humanité sur la terre (2). Je l'attends, moi aussi, ce millénaire mystérieux, dont les erreurs de détail n'ont pu effacer la vérité profonde; je l'attends et je m'efforce de le préparer dans la mesure de mes [illegible] de mes paroles et de mes prières. Je crois que le Décalogue et l'Evangile régneront sur la planète entière. Je crois que, vous et moi, nous verrons du ciel une humanité plus humble et plus fière, plus douce et plus forte, plus chaste et plus aimante, plus grande enfin que la nôtre. Alors ce sera la paix! *Et erit iste Pax!* (3).

Sur le berceau de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les anges chantaient dans la majesté douce de la nuit de Noël: Gloire à Dieu dans les hauteurs des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté! Et sur le tombeau d'où il est sorti, comme du berceau de sa nouvelle vie, le Christ a dit lui-même: J'ai vaincu le monde, je vous donne ma paix! L'avenir recueillera la promesse des anges et le présent du Christ, le double hosannah de son berceau et de sa tombe! L'avenir n'appartient pas à la violence, mais à la douceur; et ce sera l'accomplissement de cette autre parole, l'une de celles encore qui ne passeront point: Bienheureux les doux parce qu'ils posséderont la terre (4)! (*Applaudissements et marques d'approbation répétées.*)

LE P. HYACINTHE.

Nous lisons dans la *Liberté:*

"Le R. P. Hyacinthe, qui ne pouvait rentrer dans son couvent sans renoncer à la détermination que lui avait dictée sa conscience, a pris la résolution la plus sage qu'il pût prendre; il est parti hier soir pour le pays où la conscience est le plus libre, où la séparation de l'Eglise et de l'Etat est le fait normal, où le christianisme n'exclut pas de son sein la liberté; il est parti hier pour les Etats-Unis, où il verra par ses yeux que la liberté des sectes est aussi favorable au développement du sentiment religieux que l'unité romaine lui est contraire. Il s'embarquera à Brest. Ses sœurs et un très respectable ecclésiastique du diocèse de Paris l'accompagnaient à la gare de l'Ouest (rive gauche). Il sera de retour en Europe dans deux mois, pour l'époque où le concile doit se réunir à Rome."

Une note conforme, mais un peu plus développée, est publiée par le *Journal des Débats.* Le P. Hyacinthe est parti le jour même qui lui avait été fixé par le Père général des Carmes pour rentrer dans son couvent. La note du *Journal des Débats* explique que le P. Hyacinthe, en rentrant dans son ordre et en demandant la dispense de ses vœux par la voie régulière, aurait perdu l'occasion unique, offerte par le concile, de faire parvenir "un suprême avertissement au parti qui perd l'Eglise," et qu'il ne saurait, d'ailleurs, être atteint par l'excommunication, n'ayant commis d'autre faute que celle de porter devant la haute assemblée les réclamations d'une conscience sincère et d'un cœur profondément attaché à l'Eglise de Jésus Christ. Nous ne comprenons pas très bien comment le P. Hyacinthe, en se mettant en règle avec son ordre par une sortie régulière, aurait compromis le résultat qu'il attend de sa protestation. Dans tous les cas, il résulte de ces renseignements qu'il en avait la pensée, et que si ce conseil, qui lui était donné, nous le savons, par des amis très sincères, n'a pas prévalu dans son esprit, c'est qu'il a craint de paraître désavouer son appréciation de l'état actuel de l'Eglise.

(*France.*)

(1) "Et Jean, prenant la parole, dit: Maître, nous avons vu quelqu'un qui chassait les démons en votre nom, et nous l'en avons empêché, parce qu'il ne vous suit pas avec nous."
"Et Jésus lui dit: Ne l'en empêchez point, car celui qui n'est pas contre vous est pour vous." (Luc, IX, 49 et 50.)
(2) La mission de M. Burlingame.
(3) Galates, IV.
(4) De legibus I, VII.

(1) Sapientia tua constituisti hominem, ut dominaretur creaturæ quæ a te facta est, ut disponat orbem terrarum in æquitate et justitia (Sagesse, IX, 2 et 3).
(2) Ephés., III, 6.
(3) Osée, XIII, 14.

(1) "L'indépendance est aux nations ce que la pudeur est aux femmes. Qu'importent les autres vertus, si celle-ci vient à manquer!" César Balbo: *Les Espérances de l'Italie.*
(2) Telle est l'opinion de plusieurs Pères des premiers siècles. L'Eglise ne l'a jamais condamnée, et saint Jérôme, qui ne la partageait pas, s'en est exprimé en ces termes: "*Licet non sequimur, tamen damnare non possumus, quia multi ecclesiasticorum virorum et martyres ista dixerunt* [illegible] *et unusquisque in suo sensu abundet, et Domini cuncta judicio reservantur.* (Jer. XIX.) Cette opinion a été défendue de nos jours par un savant et pieux théologien catholique, l'illustre Rosmini. (Voir Teodicea, p. 601 et suiv.).
(3) Michée, V, 5.
(4) *Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram.*

MANUFACTURE A VAPEUR
De Châssis, Persiennes et Portes,
ENCOIGNURE ST-CHARLES ET CLIO,
NOUVELLE-ORLEANS.
GEO PURVES, Propriétaire.
La Manufacture du Sud à meilleur marché.
IMMENSE REDUCTION DE PRIX.
CHASSIS à 65 cents la paire, et au-dessus,
CHASSIS vitrés, à $1 75 la paire, et au-dessus,
PERSIENNES, à $2 40 la paire, et au-dessus,
PANAUX DE PORTES, à $6 50 et au-dessus.
Tout le travail est fait en bois de cypre, coupé à la bonne saison.
On pourra se procurer des listes de prix détaillées, à la Manufacture, qui en expédie sur demande, sans frais de poste. 14août—3m

Médicaments.

Tout le Monde en Prend.
AMERS DE BRADY, pour les Familles.
LE MEILLEUR TONIQUE DU MONDE
Qui a remporté le premier prix aux Foires de la Louisiane, du Kentucky, de l'Indiana, du Missouri, de l'Alabama, &c. A vendre par
10 sept—1 an J. B. VANHORN & CO

BANDAGE HERNIAIRE
Sans ressorts, sans ouate ou bandes de jambes.
BANDAGES HERNIAIRES PATENTÉS, DE H. patentés le 7 septembre 1868.
Ils sont portés aujourd'hui plus commodément que tous les autres bandages du monde, dans tous les changements d'âge, par les deux sexes.
La Faculté est respectueusement invitée à les examiner.
Seul propriétaire du célèbre bandage ouaté, patenté, de W. Johnson, pour la Louisiane.
Fabricant de toute espèce d'attaches orthopédiques.
Attention particulière pour les enfants.
Une dame est chargée de servir les dames.
H. SPILLMAN,
93..........Rue Baronne..........93
A vendre—le droit de vendre de ces bandages dans l'Etat. 1er sept—1 an

Guérison Radicale.
Le soussigné possède le moyen de guérir la dyssenterie, même chronique, après cinq jours de traitement. Il guérit aussi les plaies réputées incurables, et les panaris, après quatre ou cinq jours de traitement. Il extrait les cors. Dans tous les cas, guérison radicale. Il sollicite respectueusement le patronage du public.
Consultations, de 1 heure à 3 heures; pour les indigents [illegible] J. PALOUS.
107, Douane, au 1er.

AMER
WANATA GUACO.
L'AMER WANATA GUACO est un bon tonique et stomachique composé entièrement de Guaco, substance végétale.
Etant d'un goût très agréable, les personnes les plus délicates peuvent le prendre. Il débarrasse le corps de toutes impuretés et donne de la force et de la santé.
C'est un préservatif pour le choléra; il guérit de la dyspepsie, de la faiblesse chronique et de la faiblesse des nerfs, de la diarrhée, de la faiblesse des reins et de toutes les maladies qui proviennent du foie, de l'estomac et des entrailles.
On peut le prendre soit dans un peu d'eau sucrée, soit dans de l'anisette ou tout autre esprit et même pur. Un petit verre, pris avant un repas, excite l'appétit et facilite la digestion. Dépôt unique—
Chez JOS. LLADO, pharmacien,
12 août—6m coin Dumaine et Chartres.

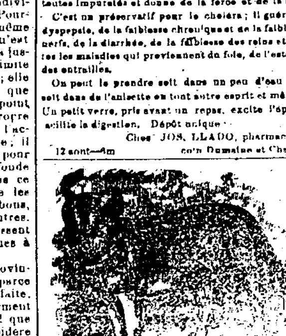

NEW-FOUNDLAND
BITTER.
Nous appelons votre attention sur cet AMER auquel nous avons donné le nom ci-dessus. On se sert, pour le faire, de l'eau-de-vie la plus pure; rien de ce qui y entre n'est nuisible; il a une grande vertu tonique; il exerce sur le foie une influence salutaire, lorsque cet organe a une tendance à la torpeur; c'est un stimulant doux; comme cordial fortifiant pour les dames, les enfants et les convalescents, il est sans pareil. Le goût en est agréable et la couleur belle. Il guérit instantanément des crampes d'estomac.
Notre réputation est garante de sa pureté.
La dose pour un adulte (garçon) est d'une moitié à trois-quarts d'un verre à vin, et moins en proportion pour les femmes et les enfants.
M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,
ET
MM. HOLT, MURRAY & Co., Mobile,
négociants, le vendent par charretées au commerce.
On le trouve dans toutes les épiceries en gros des deux villes.
Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.
Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.
EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.
1er avril—1an—Mar18

Cherry Pectoral d'Ayer,
Pour les maux de gorge et les affections pulmonaires, telles que la toux, le rhume, la coqueluche, les bronches, l'asthme et la consomption.
[illegible]

L'Ague Cure d'Ayer,
Pour les fièvres et frissons, les fièvres intermittentes, les fièvres rémittentes, les fièvres périodiques ou bilieuses, etc. en un mot, toutes les maladies qui proviennent des exhalaisons de marais.
[illegible]
Il est préparé par le
DR. J. C. AYER, Chimiste,
à Lowell, Mass.
Et se vend dans le monde entier.
Le prix en est de $1 la bouteille.
On en trouve chez MM. E. J. Hart & Co., chez Wheelock, Finlay & Co., [illegible]

Vins—Liqueurs—Provisions—&c
Vieux Whiskey Bourbon
DE J. A. MILLER,
A PARIS, COMTE BOURBON, KENTUCKY.
Whiskey Chicken Cock de James B. Miller
NOUS sommes agents pour la vente de cette célèbre marque de whisky et nous en avons toujours un fort stock sur le marché de la N-le Orléans. Nous recevons également de grandes quantités de Porc, Bacon, Saindoux, Farine, Jambons, toute espèce de Grains, Whiskey rectifié, etc., que nous offrons au commerce en lots au gré des acheteurs.
Nous sollicitons des ordres pour l'achat de marchandises en général et faisons des avances sur le coton, le sucre, la mélasse et les produits de l'Ouest expédiés à MM. F. D. Cobb & Co, No 12 Broad street New York.
COBB, DOLHONDE & CO.
1er août—6 mois [illegible] No. 90 rue des Magasins.

Daniel & James D. Edwards
Nos 21, 23, 25, et 27 de la rue Delta,
—Et—
Nos 22, 24, 26, et 28 de la rue Front
Nouvelle-Orléans, Lne.
Fabricants d'équipages à vapeur, améliorés,
POUR LA FABRICATION DU SUCRE,
Et de toute espèce d'ouvrages
EN CUIVRE, FER et TOLE, ROBINET EN CUIVRE, SOUPAPES, SIFFLETS de MACHINES A VAPEUR, &c.
ALAMBICS et SERPENTINS EN CUIVRE pour distilleries à grains et autres distilleries;
—Marchands de—
TUYAUX et INSTALLATIONS en FER de toute grandeur.
POMPES A VAPEUR ET A BRAS.
Ils font et réparent les JAUGES POUR VAPEUR et EAU et se chargent de toutes sortes de REPARATIONS qu'ils exécutent dans le plus bref délai.
22 juin—un an

SUCRES-MELASSES.
SUCRES RAFFINES—Sucre en pains, soupes; Sucre en morceaux et Sucre en poudre.
A. THOMSON & CO,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.
SIROP—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, marques Orléans, Louisiane et Chalmette.
A. THOMSON & CO,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRES CLARIFIÉS—Blancs et jaunes, de différentes qualités.
A. THOMSON & CO,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucres d'habitations.
A. THOMSON & CO,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts.
A. THOMSON & CO,
16août—1an No 48 de la rue Tchoupitoulas.

E. DECHAMPS,
No. 26 de la rue St-Louis, Nlle-Orléans.
IMPORTATEUR direct d'eaux-de-vie et de vins français; de liqueurs, absinthe suisse, kirsch, fruits à l'eau-de-vie, fruits au jus, liqueurs du pays, etc.
Seul importateur des vins de Pouget fils, de Bordeaux. 2 janv—1an

AGENCE GENERALE.

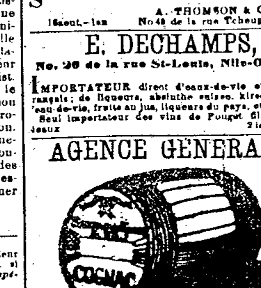

Eau-de-vie [illegible] de Forge & Fils.
de Alphonse Cabazzo,
Champagne Chs Heidsieck,
Porte de E. Cazet,
Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
AUG. COUTURIÉ & Cie.
3 fév—1 an 37 Vieille-Levée.

G. W. DUNBAR & FILS,
12 et 14...RUE ST-LOUIS...12 et 14
NOUVELLE-ORLEANS
Importateurs et Marchands
de toute espèce de
CORDIAUX et LIQUEURS FRANÇAIS,
Anisette, Curaçao, Marasquin,
CORDIAUX ASSORTIS,
Absinthe et Kirsch,
—ET—
Fabricants de Syrops de Fruits,
26déc—1an Médaillés.

Fourneau "Brilliant"
CHAMPION DE BUCK.
GRANDE REDUCTION DE PRIX.
De $1 à $5.
R. GERTH,
74.......... Rue de Chartres.......... 74.
AGENT pour la vente du Fourneau "Brilliant," de Buck—le meilleur, le plus économique et le plus durable des fourneaux des Etats-Unis. Il ne consume que la moitié du combustible qu'il faut aux autres.
Il a remporté la grande médaille d'or, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane, et aux Foires de St Louis depuis 1856.
On trouvera, dans le même magasin toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchaude; de la ferblanterie en gros et en détail.
Le "Brilliant" de Buck est garanti. L'argent est remboursé à l'acheteur, en plein, s'il n'en est pas satisfait.
Souvenez-vous du No 74 de la rue deChartres, à deux portes au-dessous de la rue du Canal.
Les ordres sont exécutés sans retard. S'adresser à la boîte 2105 du bureau de poste.
3 oct—3m R. GERTH.

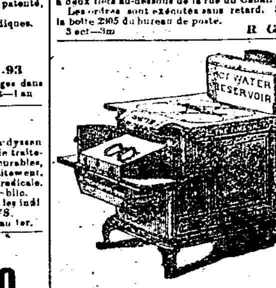

"THE TIMES"
Le Grand Fourneau de cuisine, amélioré, désigné sous le nom de "THE TIMES," avec des compartiments étendus et s'alimentant par dessus, est un des meilleurs pour la cuisson; le plus économique et celui qui opère le plus promptement. La fonte est plus épaisse que celle d'aucun autre fourneau de même grandeur; et pour l'élégance de la forme et le fini du travail, il n'a pas de supérieur.
Venez voir le fourneau "THE TIMES," si vous voulez avoir un article qui puisse répondre à votre attente.
ZABLE & DALTON,
116, rue Poydras, entre Camp et Magasins.
29 août—3m

Une preuve éternelle de la grande supériorité du
"CHARTER OAK"
SUR TOUS LES AUTRES FOURNEAUX DE CUISINE.
LISEZ CECI:
Un "Charter Oak" qui a servi pendant 13 ans tous les jours.
Nouvelle Orléans, 9 sept 1869.
Je certifie que j'ai acheté de RICE BROS & CO. en 1856 le PREMIER FOURNEAU "CHARTER OAK" qu'ils aient vendu. On s'en est servi chez moi tous les jours depuis cette époque [illegible]
Mme L. F. FOSTER,
No 421 de la rue Washington, Nlle-Orléans.
Ce même fourneau a été exposé à la Foire de l'Etat de la Louisiane en 1869. [illegible]
LE CELEBRE FOURNEAU "CHARTER OAK"
RICE BROS & CO
Nos 89 et 91 rue du Camp, et 109 rue des Magasins.
Entrepôt Nos 87 et 89 rue du Camp. [illegible]

"BRILLIANT" DE BUCK.

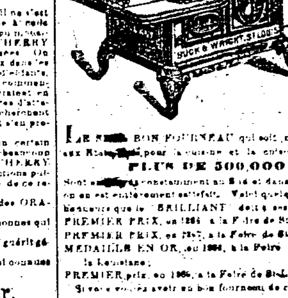

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.
PLUS DE 300,000
[illegible] "BRILLIANT" [illegible]
PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis.
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis.
MEDAILLES EN OR, en 1866, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER prix, en 1866, à la Foire de St-Louis.
[illegible]
49....RUE DU CAMP....49
Et achetez un "BRILLIANT."
H. HALLER,
[illegible]

PRELARTS. PRELARTS.
SAMUEL BROOK,
No 88 de la rue Nlle-Levée, entre les rues Lafayette et Poydras.
A constamment en grand assortiment de PRELARTS [illegible]

CUVES
—ET—
Toute espèce de Travaux de Charpente.
[illegible] J. H. HERAN, No 14 de la rue Franklin, [illegible] Résidence, No. 24 de la rue du Canal [illegible]

Pianos, 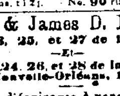 Musique
ET
Instruments de Musique.
CHARPAUX & LOUBERE,
46..........RUE ROYALE..........46
IMPORTATEURS de Pianos des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que
FAIVRE, JELMINI, BORD,
(avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour la bonne tenue de l'accord)
PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL&c., &c.
Grand assortiment de partitions, d'airs d'opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte et autres instruments de méthodes, &c., &c.
—Le tout offert à des prix excessivement réduits.
2mai—1an—mPF

Tonnellerie qui a remporté le prix
AUX MARCHANDS ET AUX PLANTEURS.
Le soussigné appelle l'attention des marchands et des planteurs sur son grand stock de barils et demi-barils à mélasse et de boucauts à sucre. Il a constamment un grand stock de [illegible] de boucauts et de barils qu'il offre à des prix modérés et sans frais de charrot.
B. J. BERKERY.
Nos31, 33 et 35 de la rue Front, entre Conti et Bienville
18janv—1an [illegible]

HABILLEMENTS D'ENFANTS
ET
ARTICLES DE TOILETTE
POUR HOMMES.
B. T. WALSHE.
110 rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS

C. H MILLER & CO,
CONFISEURS EN GROS,
Fabricants de Candi à la vapeur et de Sirops de toutes sortes,
Importateurs d'ornements français, d'essences, de fruits de pièces d'artifice, etc.
Seuls agents des célèbres
VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE.
Nos 50 et 52 Nlle-Levée.
7 avril—1an Coin Allée de Natchez.

Avis aux Planteurs Sucriers.
LA MANUFACTURE "CRESCENT CITY"
De Barils à Mélasse.
Nos. 59, 61, 63, 67 et 69 de la rue St-Joseph, Nlle-Orléans.
AYANT un jeu complet des dernières machines perfectionnées pour la manufacture de barils, nous sommes prêts à faire par jour, de deux cents à trois cents barils à mélasse, plus solides et mieux confectionnés que les meilleurs faits à la main. Nous les vendrons à des prix réduits et les ferons à cercles de fer ou de bois, au gré des acheteurs.
Nous invitons les personnes intéressées à ce genre d'industrie à venir examiner notre stock et s'assurer des facilités que nous possédons, avant d'envoyer leurs commandes ailleurs.
Les ordres laissés à l'entrepôt, de visiteurs de R. Marsh, Denman & Co., au coin des rues Carondelet et Gravier, seront exécutés sans délai.
E. F. WALLICHE & Co.,
18juin—6m D. M. HOLLINGSWORTH

MANUFACTURE A LA VAPEUR.
GRAUGNARD & SCHNEIDER,
MARCHANDS EN GROS ET EN DETAIL,
Fabricants de Tabac à Priser et de Tabac à Fumer.
IMPORTATEURS DE CIGARES DE LA HAVANE,
No. 11, Rue Vieille-Levée,
En face du Bureau de Poste, Nlle-Orléans.
TABACS de Périque, de la Virginie et du Maryland, à fumer. Tabacs Périque, des Natchitoches, de la Virginie, Macouba, à la rose et d'Ecosse, à priser.
Pipes Ecume de Mer, Bruyère et autres variétés, constamment en magasin.
Nous fabriquons également du Tabac à Chiquer, naturel et coupé fin et le vendons en barils de 10, 20, 40 et 60 livres. 9 juin—1an

Travail libre.—Bourse et Enregistrement de Travail.
COIN DES RUES LAFAYETTE ET NLLE-LEVEE.
LES Commissaires d'Enregistrement ont établi une Bourse de Travail pour les hommes et les femmes demandant du travail, et pour tous les résidents d'Etat qui ont besoin de travailleurs. Il est établi également un bureau pour les personnes qui ont des habitations, des fermes ou des terres à vendre ou à louer. Le bureau est ouvert de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
Les planteurs sont priés d'y adresser leurs demandes et d'y communiquer pour la publication, tout ce qui a trait au climat, à la salubrité, aux avantages et aux ressources de la Louisiane, à l'effet d'attirer les capitaux et les travailleurs.
Les lettres doivent être adressées à JAMES O. NOYES, Président et Agent général d. Bureau des Commissaires d'Emigration. 20 ain—6m

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co.,
OF NEW YORK.
ORGANISEE EN 1859. AUCUNE POLICE NE PEUT ETRE FORFAITE
Prise de Moitié d'Emprunt. Aucun billet n'est exigé.
DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT. 50 POUR CENT.
Egal de cent à cent cinquante pour cent de dividende réversible
Etat des Affaires.
Polices en vigueur.......$25,000,000
Actif.......1,500,000
Revenu annuel.......800,000
Pertes payées.......500,000
Officiers.
W. H. PECKHAM, Président,
H. V. GAHAGAN, Secrétaire,
L. McADAM, Actuaire,
G. A. FUDICKAR, Surintendant d'Agences.
DIRECTEURS.
Hon. John A. Dix, New-York,
Hon. James Harper, maison Harper & Bros, ex-maire de New-York,
John J. Crane, président Banque Republic,
William T. Hooker, Wall Street,
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co,
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co,
Hon. George Opdyke ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co,
Benjamin B. Sherman, trésorier New York Steam Sugar Refining Company,
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co,
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,
E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co,
Julius H. Pratt, négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J. Starr, négociant,
William Allen, négociant,
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York,
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
John H. Sherwood, Park Place,
Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty-third Street,
Edward H. Wright, Newark, New-Jersey,
George W. Farlee, avocat,
W. L. Cogswell, négociant.
JOSEPH MAGNER,
AGENT GENERAL POUR LA LOUISIANE,
No 48 DE LA RUE DE L'UNION.
25 fév

COMPAGNIE D'ASSURANCE
MUTUELLE
DE LA
LOUISIANE.
QUINZIEME ETAT ANNUEL.
Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1869.......$496,833 21
Savoir: Primes d'incendie.......$224,835 96
Primes de mer.......141,692 85
Primes de rivières.......130,309 40
En moins, primes remboursées.......$1,502 49
En moins, primes non expirées.......36,760 00
Montant net des primes.......$458,575 72
Pertes, etc., payés:
Pertes par l'incendie.......$125,055 15
Pertes par mer.......119,350 73
Pertes par les rivières.......39,380 50
$283,786 38
Escompte en lieu de scrip.......50,240 41
Taxes et revenu intérieur.......13,007 81
Dépenses, réassurances, etc., moins compte d'escompte.......18,894 96
Six pour cent d'intérêt sur le scrip non payé le 1er mars 1869.......31,328 00
Bénéfice net.......$60,517 14
ACTIF.
Placé en propriétés foncières.......$33,705 03
.. .. hypothèque sur propriétés foncières.......78,37[illegible] 50
.. .. bonds de la ville et autres bonds.......82,27[illegible]
.. .. actions de banque et autres actions.......129,785 09
.. .. scrip de compagnies d'assurance.......73,478 70
Prêts sur gages.......8,313 00
Effets à recevoir.......65,119 47
Primes en voie de recouvrement.......97,440 30
En caisse.......116,494 60
$667,927 34
Le tableau qui précède est une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.
CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 mars 1869.
P. C. CUVELLIER, Notaire Public.
Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende scrip de quarante pour cent sur le montant net de primes participantes pour l'année expirée le 28 février 1869—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er juin prochain.
Trente pour cent des certificats de scrip émis pour l'année 1861 seront rachetés et il sera payé 6 pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non payés, à partir du premier lundi de mai 1869, aux porteurs des dits certificats ou à leurs ayants cause.
CHAS. BRIGGS, Président.
ANT CARRIERE, Vice-Président.
DIRECTEURS
Charles Briggs, A. Lecourt, Ant. Carriere, Frank Williams, Gen. A. Fosdi[illegible], Thomas Byrne, E. Brugier, John Thornhill, Chas. Lafitte, Jno. B. Wallis, F. Anderson, George Foster, Alfred Kearny, Andrew Stewart, A. Frerichs, L. B. Kephier, Geo. W. Dunbar, R. Pleasants, F. F. Stockmeyer, Rud[illegible] Sieg, Geo. W. Hynson, H. F. Given, Arch'd Montgomery, W. C. Black, Henry J. Vose, Geo. G. Garner, E. Marquese, Thos. H. Hunt, Chas. Weisnar, Chs. Renold, A. R. Montgomery, O. Carrier, R. S. Howard.
19 mars—1m—t

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun, de la Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1869.
TREIZIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1868:
Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1868, savoir:
Sur les risques d'incendie.......$136,974 96
Sur les risques de mer.......57,144 71
Sur les risques des rivières.......92,475 97
A ajouter—Risques non déterminés pour 1867.......$60,413 ....$347,013 59
A déduire—Risques non déterminés pour 1868.......$59,264
Primes remises.......3,029 17 ....$62,293 17
Gains nets sur les primes de 1868.......$284,720 42
Pertes payées durant la même période, savoir:
Sur les risques d'incendie.......$50,810 48
Sur les risques de mer.......13,228 34
Sur les risques de rivière.......37,292 64
Dépenses, Taxes, Escomptes sur les primes, comptes de loyers, réassurances, intérêts sur Scrips, et profits et pertes, moins l'escompte et l'intérêt.......$80,890 81
$197,321 37
Profits Nets.......$87,399 05
La Compagnie possède l'actif suivant:
Bons consolidés et de railroad de la ville (au plus bas cours de la place).......$354,790
Bons de l'Etat, dito.......15,200
Stocks de Banques et de Gaz, dito.......163,069
Emprunts sur gages.......33,818 2
Emprunts sur hypothèques.......52,200
Billets à percevoir.......7,575
Primes au cours de perception.......34,795
Scrips d'autres Compagnies d'Assurance.......10,33[illegible]
Coupons sur Bons d'Etat et de Railroads non collectés.......19,080
Billets sans cours.......4,600
Montant en caisse.......124,542 27
Total de l'Actif.......$820,079 06
L'état suivant est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-huitième jour de janvier 1869.
A. SHELLEY,
Deuxième Justice de Paix, pour la paroisse d'Orléans.
Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les Certificats de Profits dûs; aussi, VINGT-CINQ POUR CENT sur la balance des Scrips de l'année 1858, à partir du deuxième lundi de février 1869. Et il a de plus déclaré un Dividende de Scrip de SOIXANTE POUR CENT sur le gain net des primes de participations pour l'année terminée le 31 décembre 1868, pour lequel des certificats seront émis à dater du 15 mars prochain.
THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
J. G. GAINES, Vice-président.
—Directeurs—
JOHN G. GAINES, E. J. HART, HENRY RENSHAW, J. C. RICKS, R. T. LONSDALE, I. H. STAUFFER, B. BISCOE, J. B. BRES, J. C. BARELLI, I. N. MARKS, HUGH WILSON, THOS. SLOO.
19 janv—1an—1mt

Compagnie d'Assurances Mutuelle du Pelican, de la Nlle-Orléans.
Bureau, No 28 rue du Camp.
CETTE COMPAGNIE continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière aux taux plus bas.
CHS. ROMAN, Président.
M. A. TARLETON, Secrétaire.
Directeurs:
CHS ROMAN, THS BAILLY-BLANCHARD, Jr, D FATJO, ARTHUR FORSTALL, E GIQUEL, SAM M TODD, F A PETERSON, L. GREENSBERG, W A SHROPSHIRE, S N MOODY, GABRIEL FASCAG.
12janv 1an

Wm. B. MORRIS & Co.
AGENCE D'ASSURANCE,
57..........CARONDELET..........57
ÆTNA DE HARTFORD.
Actif.......$4,650,000
HOME DE NEW-HAVEN.
Actif.......$1,450,000
Représentant un Capital d'Assurance de SIX MILLIONS.
Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.
21 sept—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.
Bureau No 78 rue du Camp, coin Natchez.
DIX-SEPTIEME ANNEE.
Actif, le 31 décembre 1868—$1,143,114 57.
ALFRED MOULTON, Président,
WM. M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.
Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques d'incendies, de rivières, et de mer, aux taux courants de prime.
—Directeurs—
E. K. CONVERSE, OCTAVE VOORHIES, ARCHIE WOODS, A. H. MAY, ROBERT HARE, J. W. ALLEN, B. M. HORRELL, JNO. T. MOORE, WM. CHAMBERS, JNO. C. ROGERS, D. A. CHAFFRAIX, W. M. PERKINS.
fév au31 déc 69

JAMES BUCKNER & CO.,
(S. L. JAMES, C. S. BUCKNER, TOM BYNUM,
FACTEURS DE COTON
—ET—
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
Fabricants de:
Articles en coton et laine, bottes, souliers, barils, bouts et briques. Au No 149 de la rue Gravier.
5sept—3m Nlle-Orléans

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.
104.......RUE DU CANAL.
QUINZIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1869 y compris les primes non expirées de l'année précédente:
Sur les risques d'incendie.......$885,468 15
Sur les risques de mer.......203,767 98
Sur les risques de rivières.......132,092 3
Total.......$1,221,328 54
En moins—Primes sur risques non expirées.......230,862 0
Montant net des primes le 31 mai 1869.......$990,366 53
Pertes payées:
Sur les risques d'incendie.......$389,689 06
Sur les risques de mer.......58,808 49
Sur les risques de rivières.......78,461 11
$437,158 66
Taxes.......46,134 29
Réassurances et primes remboursées.......33,045 38
Profits et pertes et dépenses, moins intérêts.......67,677 28
$583,015 67
Bénéfice.......$401,350 9
L'actif de la Compagnie est comme suit:
[illegible] propriétés foncières.......$144,966 96
[illegible] de la ville.......131,500 00
Actions de banques et de chemins de fer.......38,456 68
Billets garantis par hypothèques.......614,151 97
Billets garantis par nantissements.......106,974 34
Effets à recevoir.......44,141 09
Primes en voie de perception.......[illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane.......1,600 00
Scrips de compagnies d'assurances.......12,7[illegible]
Actions du dry dock Vallette.......19,350 00
.. de la presse Levee Steam.......2,300 00
.. du Marine Dry Dock.......3,750 00
.. de la compagnie d'assurance sur la vie "Equitable".......250 00
.. du "Merchants' Exchange".......1,000 00
.. du New Orleans Lightering Co.......1,000 00
Bons hypothécaires du Grand-Lodge of La.......5,000 00
.. "Turner's Ass'n".......2,000 00
En caisse.......219,682 24
Total.......$1,499,266 47
En moins:
Intérêts non réclamés et intérêts à payer juillet prochain.......$191,978 75
Emission totale de scrip de l'année 1868, payable en juillet prochain.......118,690 00
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1869.......230,962 00
451,627
Actif net.......$1,0[illegible]
Le tableau ci dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, le 4 juin 1869.
S. MAGNER, notaire public.
A une assemblée des Directeurs, tenue le 4 juin 1869, il a été déclaré un dividende en scrip de QUARANTE pour cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le second LUNDI de juillet prochain, l'EMISSION ENTIERE DE SCRIP POUR L'ANNEE 1866 et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips non payés par la Compagnie.
—Directeurs—
P. FOURCHY, P. MASPERO, D. McCOARD, M. PUIG, L. F. GENERES, P. S. WILTZ, S. Z. RELF, JOS. HOY, D. A. CHAFFRAIX, CHS. LAFITTE, J. J. FERNANDEZ.
6 juin

NEUVIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'E[illegible] de la Louisiane.
Nlle-Orléans.
Total des primes dans l'année expirée le 30 sept. 1869.......$143,963 84
[illegible]
Montant net des primes.......[illegible]
Pertes payées
[illegible]
Réserve pour réclamations non réglées.......[illegible]
Réassurances.......19,706 97
Quinze pour cent de réduction.......15,19[illegible]
Taxes et revenu intérieur.......6,163 34
Dépenses, loyer et intérêt moins l'intérêt et profits et pertes.......19,971 82
Bénéfice net.......$35,[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets recevables.......26,949 67
Primes en voie de perception.......13,[illegible]
Prêts garantis.......[illegible]
Prêts sur hypothèque.......13,710 00
126 actions Banque d'Amérique.......24,170 00
[illegible] Banque de l'Union.......[illegible]
25 .. Banque Crescent City.......[illegible]
4 .. Compagnie Valette Dry Dock.......[illegible]
5 .. Good Intent Towboat Company.......400 00
117 .. Comp'ie d'assur'ce de l'Union.......[illegible]
Propriétés foncières.......[illegible]
20 bons canal ... de la ville à $1000 chacun.......15,700 00
Scrips de diverses compagnies d'assurance.......22,400 00
Argent comptant.......30,652 32
Billets de souscription.......9,773 13
$234,613 63
Montant total des primes cette année, somme ci-dessus.......143,563 30
Moins le montant des primes sur lesquelles 15 pour cent ont été rendus.......115,489 44
Montant participant aux profits.......$35,475 95
Le tableau qui précède est une copie exacte tirée sur les livres de la Compagnie.
B. GANUCHEAU, Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 15 octobre 1869.
PAUL E. THEARD,
Juge de la Quatrième Cour de District, Paroisse d'Orléans.
La Direction a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats de profit non encore payés, à partir du SECOND LUNDI de novembre prochain. Elle a, en outre, déclaré un dividende scrip de quatre-vingt pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 septembre 1869—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er décembre prochain.
B. GANUCHEAU, Président.
A. BALDWIN, Vice-Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.
DIRECTEURS
Elus le 27 septembre 1869.
E. F. Mioton, W. B. Conger, O. Bercier, A. Elmer Bader, Chas. J. Leeds, A. D. Grieff, D. Bouligny, F. Laborde, E. H. Harris, S. Herrmann, J. Lapene, E. Bordelois, L. H. Gardner, D. P. Logan, Thos. Blois, J. Zolly, B. Hi[illegible], Sam. Locke, J. A. Bonnafon, A. Tertrou, O. Hopkins, I. Dugas, A. C. Pierpont, G. P. Blancand, A. Baldwin, Jos. Simon, A. Palacio, E. Ganucheau, William Heyl, C. H. Mouton, Alex. Marks, J. M. Wagner, H. Bidwell.
16oct—80f

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie
DE LA LOUISIANE.
Directeurs
J. M. Lapeyre, W. S. Mount, John Davidson, L. S. Pothier, H. Zuberbier, Wm McCulloch, I. N. Marks, Wm Creevy, E. F. Schmidt, T. K. Finley, Wm Cooper, Anthony Sambola, W. S. Pike, Patrick Irwin, David McCoard, John C. Sinnott, I. Caulfield, C. Cavaroc, Gerard Stith, W. C. Nichols.
Officiers.
JOHN DAVIDSON.......Président.
W. S. PIKE.......Vice-Président.
R. W. YOUNG.......Secrétaire.
L. A. FOURNIER.......Trésorier.
W. C. NICHOLS, Médecin examinateur.
ALEXANDRE HART, Médecin examinateur.
N. C. FOLGER, Agent.
Bureau: No 120 rue Carondelet (Bâtisse [illegible]), 16oct—1an

Banques Cies. d'Assurances,

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Au coin des rues Canal et Camp, 15 octobre 1869.
AVIS est donné qu'une assemblée des porteurs de scrip de la Compagnie aura lieu, à ce bureau, le SAMEDI, 20 novembre 1869, à 6 heures du soir, à l'effet d'amender la Charte.
Par ordre des Directeurs, J. W. HINCKS, Secrétaire.
15 oct—au 20nov

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star.
UNE assemblée générale des détenteurs de scrip de cette Compagnie aura lieu, au bureau de la Compagnie, No 14 de la rue Carondelet, le SAMEDI, 30 octobre 1869, à midi.
CHS. ENGSTFELD, Secrétaire.
1er oct—30j

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.
No 18 de la rue St-Charles.
CETTE Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de rivières et de mer, aux taux les plus bas.
Les pertes sont promptement réglées et payées.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire. 31 août—4m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.
Bureau, No. 120 de la rue de la Commune.
CETTE Compagnie assure contre les risques d'incendie, de mer et de rivières. Elle paie les pertes à la Nlle-Orléans, à New York, à Londres, à Liverpool, à Paris, au Hâvre ou à Brême, au gré des assurés.
CHARLES BRIGGS, Président.
ANTOINE CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.
18août—au 1er mars 1870

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Des Facteurs et des Commerçants,
—AU—
No 39 de la Rue Carondelet.
(EXTRAIT DU TROISIEME ETAT ANNUEL.)
Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1869.
Primes pour l'année expirée le 30 avril 1869.......$512,7[illegible] 75
Pertes payées dans l'année.......193,760 87
Réservé pour risques non expirés le 30 avril 1869.......36,350 00
Bénéfice net pour l'année expirée le 30 avril 1869.......223,396 54
Dividendes au comptant pour l'année:
Intérêt.......Dix pour cent.
Prime.......Cinquante pour cent.
Actif:
Le 30 avril 1869.......$777,806 57
Cette Compagnie continue à émettre des polices contre les Risques d'Incendie, de Rivières et de Mer, aux taux courants de prime.
MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.
—Directeurs—
Moses Greenwood, J. J. Warren, W. A. Johnson, Simon Bock, John I. Noble, R. T. Buckner, John Chaffe, Perry Nugent, Marshall J. Smith, Sam'l Friedlander, I. Gen Reid, H. Freilsen, Alf. S. Huntington, Wm. Creevy, I. H. Terry, E. W. Rodd, J. D. Blair, W. B. Pike, Richard Milliken, T. D. Miller, Samuel E. Moore, H. W. Farley, Wm. H. Henning, A. A. Yates, Jno. I. Adams.
7 sept—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle
de la Nlle-Orléans,
A L'ANGLE DES RUES CANAL ET CAMP
NEUVIEME ETAT ANNUEL.
PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1868:
Sur les risques d'incendie.......$531,754 [illegible]
Sur les risques de mer.......[illegible]
Sur les risques des rivières.......32,357 81
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1868.......$115,120
Primes remboursées.......7,[illegible]59 42
Montant net des primes.......$426,7[illegible]
Pertes: Sur les risques d'incendie.......$83,[illegible] 56
Sur les risques de mer.......52,[illegible] 22
Sur les risques des rivières.......6,679 21
Taxes.......13,9[illegible] 67
Réassurances.......5,[illegible]11 34
Dépenses, moins le compte d'intérêt.......11,1[illegible] 67
Intérêts sur scrips non encore payés.......27,858
Bénéfices.......$115,533 1[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets à recevoir pour primes.......$7,457 74
Billets garantis [illegible] hypothécaires.......232,5[illegible] 55
De pour primes en voie de recouvrement.......[illegible]
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du chemin de fer de la ville, Bonds de la ville.......156,[illegible] 94
Scrips d'autres Compagnies d'Assurances.......98,063 25
Propriétés foncières.......77,[illegible] 77
En caisse.......69,3[illegible] 06
Moins: Dépréciation des susdites valeurs.......58,044 43
Montant net de l'actif disponible.......631,015 32
Moins: Intérêts de scrips non réclamés.......$5,311 56
Intérêts payables sur scrips non encore payés.......27,858
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 18 janvier 1869.
JOSEPH CUVILLIER, Notaire Public.
A une réunion qui a eu lieu le 14 du courant, les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de QUARANTE pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1868—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1869, SIX P'cent d'intérêt sur tous les scrips non encore payés.
—DIRECTEURS—
George Urquhart, Chs. Lafitte, A. Rochereau, M. Payro, G. W. Babcock, W. T. Williams, T. B. Blanchard, Aug. Reichard, Wm. Steven, E. Miltenberger, J. A. White, [illegible]
19 janv 18 janvier 1869.

VINGTIEME ETAT ANNUEL
DES AFFAIRES DE
la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
NOUVELLE-ORLEANS, 19 MAI 1869.
LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1869:
Primes d'incendie dans l'année.......$251,936 01
Primes de mer.......96,377 04
Primes de rivières.......377 [illegible] 51
$705,497 56
Total net des primes.......$532,81[illegible] 56
Pertes par l'incendie, payées et évaluées.......$65,372 41
Pertes de mer, payées et évaluées.......30,576 68
Pertes sur les rivières payées et évaluées.......175,581 19
Taxes payées.......36,634 71
Réassurance, escompte au lieu de scrip, intérêt de scrip de 1868, réduction d'actions de banques et autres actions, primes remboursées, dépenses générales, escompte en moins, etc., etc.......180,864 81
Porté au fonds des dépenses éventuelles.......20,833 91
Bénéfice net.......$150,000 00
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets à recevoir.......$33,302 8
Prêts sur obligations et hypothèques.......96,846 83—130,148 58
En caisse.......$225,384 19
Prêts sur actions, payables sur demande et équivalant au comptant.......131,790 00—355,373 19
Propriétés foncières.......70,000 00
Scrip d'autres compagnies.......42,010 00
Obligations de la ville consolidées.......$30,000 00
Obligations de la ville.......96,589 00
Actions de banques et autres actions, coût, $307,000 00.......152,437 17—279,017 17
Dû pour primes et en voie de recouvrement.......35,898 00
$910,447 00
La Compagnie a également des billets, actions et obligations suspendus s'élevant à.......$374,581 40
Montant de scrips forfaits.......5,825 53
En moins, intérêts sur scrips.......53,530 94
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mai 1869.
A. SHELLY,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.
Les directeurs ont résolu de payer 6 pour cent d'intérêt, au comptant, sur tous les certificats de scrip non encore payé, et de payer 50 pour cent, comptant, sur l'émission de 1859, aux porteurs légaux des dits certificats, le partir du deuxième lundi de juin prochain.
Ils ont également déclaré un dividende-scrip de cinquante pour cent sur le montant net des primes pouvant participer, pour l'année expirée le 30 avril 1869—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du premier lundi d'août prochain, sans la taxe du gouvernement.
THOS. A. ADAMS, Président,
C. T. BUDDECKE, Vice-Président,
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
—DIRECTEURS—
Thomas A. Adams, Samuel H. Kennedy, C. T. Buddecke, Samuel B. Newman, P. H. Foley, J. J. Garrard, A. G. Ober, A. Thomson, P. Simms, John Phelps, A. Elmer Bader, E. H. Summers.

BANQUE D'EPARGNES
DE LA LOUISIANE,
—ET—
COMPAGNIE DE DEPOTS,
133.........RUE GRAVIER.........133
Entre les rues Camp et St-Charles.
PRESIDENT.......A. D. GRIEFF
VICE-PRESIDENT.......W. VAN NORDEN
TRESORIER.......JOHN S. WALTON
—Directeurs—
Henry Peychaud, président de la Cie. d'Ass. Hope.
W. H. Thomas, de la maison Folger & Co.
David Wallace, " " Wallace & Co.
A. G. Grieff, " " A. D. Grieff & Co.
W. Van Norden, " " Van Norden & Co.
J. F. Copes, agent de New-York Life Insurance Co.
John S. Walton, ancien secrétaire assistant des E. U.
L'institution sera prête à commencer les opérations de banque le 1er Octobre 1869.
Les dépôts de CINQUANTE CENTS et au-dessus seront reçus et il sera payé, sur ces dépôts, un intérêt de SIX POUR CENT.
Nous serons prêts à louer des boîtes et recevoir des valeurs en dépôt avec garantie, dans notre IMMENSE COFFRE, qui sera ABSOLUMENT A L'EPREUVE DU FEU ET DES VOLEURS, pourra être construit.
JOHN S. WALTON, Trésorier.
14 sept—3m

INSURANCES.
Merchants' Mutual Insurance
COMPANY OF NEW ORLEANS
104 CANAL STREET.
FIFTEENTH ANNUAL STATEMENT.
In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following
STATEMENT
Premiums received during the year ending 31st May 1869, including unearned premiums of the previous year
On Fire Risks.......$935,468 15
On Marine Risks.......203,767 98
On River Risks.......132,092 3
Total Premiums.......$1,221,328 54
Less Unearned Premiums.......230,862 0
Net Earned Premiums 31st May, 1869.......$990,366 53
Losses paid:
On Fire Risks.......$289,689 06
On Marine Risks.......58,808 49
On River Risks.......78,461 11
$437,158 66
Taxes.......46,134 29
Reinsurance and Return Premiums.......33,045 38
Profit and Loss and Expenses, less interest.......67,677 28 —583,015 67
Profit.......$401,350 9
The Company have the following assets
Real Estate.......$144,966 96
City Bonds.......131,500 00
Bank and Railroad Stocks.......38,456 68
Notes Secured by Mortgage.......614,151 97
Notes Secured by Pledge.......106,974 34
Bills Receivable.......44,141 09
Premiums in Course of Collection.......[illegible]
State Bonds.......1,600 00
Scrips of Mutual Insurance Companies.......12,7[illegible]
Stock of Vallette Dry Dock Company.......19,350 00
.. of Levee Steam Press.......2,300 00
.. of Marine Dry Dock and Ship-yard Company.......3,750 00
.. of Louisiana Equitable Life Insurance Company.......250 00
.. of Merchants Exchange.......1,000 00
.. of New Orleans Lightering Co.......1,000 00
Mortgage Bonds of Grand Lodge of Louisiana.......5,000 00
Mortgage Bonds of Turners' Association.......2,000 00
Cash on Hand.......219,682 24
Total assets.......$1,499,266 47
Less:
Unclaimed Interest and Interest payable in July next on all outstanding Scrips of the Company.......$191,978 75
Whole issue of Scrip of 1866 payable in July.......118,690 00
Unearned Premiums 31st May, 1869.......230,962 00 —451,627 75
$1,047,[illegible] 72
The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 4th day of June, 1869.
S. MAGNER, Notary Public.
At a meeting of the Board of Directors, held on the 4th day of June 1869, it was resolved to declare a Scrip Dividend of FORTY PER CENT on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1869, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also, to pay on and after the second Monday in July next the whole issue of Scrip of 1866 and six per cent interest on all outstanding Scrip of the Company.
DIRECTORS.
P. Fourchy, David McCoard, L. F. Generes, S. Z. Relf, D. A. Chaffraix, P. Maspero, M. Puig, P. S. Wiltz, Jos. Hoy, Chs. Lafitte, J. J. Fernandez.

Sun Mutual Insurance Company
OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.
January 19, 1869.
THIRTEENTH ANNUAL STATEMENT.
In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following, for the year ending December 31, 1868.
Amount of Premiums for the year ending December 31, 1868, viz:
On Fire Risks.......$136,974 96
On Marine Risks.......57,144 71
On River Risks.......92,475 93
$286,595 59
Add Unterminated Risks for 1867.......$60,413 ....$347,013 59
Deduct Unterminated Risks for 1868.......$59,264 00
Returned Premiums.......3,029 17 ....$62,293 17
Net Earned Premiums for 1868.......$284,720 42
Losses paid during the same period, viz:
On Fire Risks.......$50,810 48
On Marine Risks.......13,228 34
On River Risks.......37,292 64
$106,430 86
Expenses, Taxes, Discount on Premiums, Rent Account, Re-Insurances, Interest on Scrips and Profit and Loss, less Discount and Interest.......$90,890 81
$197,321 37
Net Profits.......$87,399 05
The Company have the following assets:
Consolidated and Railroad City Bonds, (lowest market cash value).......$354,790 00
State Bonds, do.......15,200 00
Bank and Gas Stock, do.......163,069 00
Loans and Pledges.......33,818 27
Loans on Mortgage.......52,200 00
Bills Receivable.......7,575 00
Premiums in Course of Collection.......34,795 61
Scrips of other Insurance Companies.......10,981 87
Coupons on State and Railroad Bonds, not collected.......19,080 00
Uncurrent Funds.......4,600 00
Cash on hand.......124,542 27
Total Assets.......$820,079 06
The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.
STATE OF LOUISIANA
PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this eighteenth day of January, 1869.
A. SHELLY,
Second Justice of the Peace,
For the parish of Orleans.
The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT INTEREST on the outstanding Certificates of Profits; also TWENTY-FIVE PER CENT on the balance of the Scrips of the year 1858, on and after the second Monday of February, 1869. And they have further declared a Scrip Dividend of SIXTY PER CENT on the Net Earned Participating Premiums for the year ending Dec 31, 1868, for which Certificates will be issued on and after the 15th day of March next.
THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.
J. G. GAINES, Vice President.
—Directors—
JOHN G. GAINES, E. J. HART, HENRY RENSHAW, J. C. RICKS, R. T. LONSDALE, I. H. STAUFFER, B. BISCOE, J. B. BRES, J. C. BARELLI, I. N. MARKS, HUGH WILSON, THOS. SLOO.
Jan19 1mt

Home Mutual Insurance Company
OF NEW ORLEANS.
Office, No. 78 Camp Street,
Corner of Natchez street.
SEVENTEENTH YEAR
Assets on the 31st December, 1868.......$1,143,114
ALFRED MOULTON, President
WM. M. PERKINS, Vice President.
A. W. HUNTER, Secretary.
This Company continues to issue Policies on FIRE, RIVER and MARINE risks at the current rates of premium.
TRUSTEES.
E. K. Converse, Octave Voorhies, Archie Woods, A. H. May, Robert Hare, J. M. Allen, B. M. Horrell, Jno. T. Moore, Wm. Chambers, Jno. C. Rogers, D. A. Chaffraix, W. M. Perkins.
fe19 dec31 end

H. W. Johns' Asbestos Roofing
THIS Roofing consists of a foundation of strong canvas, manufactured expressly for the purpose, saturated and coated with an elastic water-proof composition. This when coated with the Asbestos Roof coating, forms a strong elastic covering with a smooth surface of stone which is proof against burning cinders or coals. It is adapted to all climates and is the only composition roofing which will withstand the heat of the tropics. It is used for all kinds of roofing, including Cars and Steamboats, and Factories where the roof is liable to damage from acids.
It is insured by Insurance Companies at same rate as tin roof.
H. W. Johns' Lake Superior Iron Ore Paint—The best and most durable Fire Proof Paint in the world. It is adapted to Metal and Wood-work of all kinds, and is fully equal to Red Lead for Steam Pipes and Boilers.
ZABLE & DALTON, Agents for Louisiana,
115 Poydras street.
The celebrated Tim[es] Cooking Stove can be found in the above depot. je27 1y—3w

Louisiana Mutual Insurance Company.
Fifteenth Annual Statement.
In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:
Total Premiums for the year ending 28th February, 1869.......$496,833 21
Viz: Fire Premiums.......$224,835 96
Marine Premiums.......141,692 85
River Premiums.......130,309 40
Return Premiums.......$1,502 49
Less Unearned Premiums.......36,760 00
Net earned premiums.......$458,575 72
Losses, etc., paid
Fire Losses.......$125,055 15
Marine Losses.......119,350 73
River Losses.......39,380 50
$283,786 38
Discount in lieu of Scrip.......50,240 41
Taxes and Internal Revenue.......13,007 81
Expenses, Reinsurance, etc., less discount account.......18,894 96
Six per cent interest on outstanding Scrip to 1st March, 1869.......31,328 00
Net profit.......$60,517 14
ASSETS
Invested in Real Estate.......$33,705 03
.. .. Mortgage on Real Estate.......78,37[illegible] 50
.. .. City and other Bonds.......82,27[illegible]
.. .. Bank and other Stocks.......129,785 09
.. .. Scrip of Insurance Co's.......73,478 70
Loaned on Pledges.......8,313 00
Bills Receivable.......65,119 47
Premiums in course of Collection.......97,440 30
Cash on hand.......116,494 60
$667,927 34
The above statement is a just and correct transcript from the books of the Company.
CHAS BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.
STATE OF LOUISIANA
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 17th day of March, 1869.
P. C. CUVELLIER, Notary Public.
The Board of Trustees have resolved to declare a Scrip Dividend of Forty per cent on the net earned participating premiums for the year expiring 28th February, 1869, for which certificates will be issued on and after the 1st day of June next.
Thirty per cent of the scrip certificates issued for year 1861 will be redeemed and six per cent interest on all outstanding certificates of scrip will be paid on and after the second Monday of May next to the holders thereof or their legal representatives.
CHAS BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.
TRUSTEES
Charles Briggs, A. Lecourt, Ant. Carriere, Frank Williams, Gen. A. Fosdi[illegible], Thomas Byrne, E. Brugier, John Thornhill, Chas. Lafitte, Jno. B. Wallis, F. Anderson, George Foster, Alfred Kearny, Andrew Stewart, A. Frerichs, L. B. Kephier, Geo. W. Dunbar, R. Pleasants, E. F. Stockmeyer, Rud. Sieg, Geo. W. Hynson, H. F. Given, Arch'd Montgomery, W. C. Black, Henry J. Vose, Geo. G. Garner, E. Marquese, Thos. H. Hunt, Chas. Weisnar, Chs. Renold, A. R. Montgomery, O. Carriere, R. S. Howard.
mh19 1m d&t

TWENTIETH ANNUAL STATEMENT
—OF THE—
Crescent Mutual Insurance Co.,
New Orleans, May 19, 1869.
The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1869:
Fire premiums for the year.......$251,936 01
Marine.......96,377 04
River.......377,[illegible] 51 ....$705,497 56
Total net earned premiums.......$532,81[illegible] 56
Fire losses paid and estimated.......$65,372 41
Marine losses paid and estimated.......30,576 68
River losses paid and estimated.......175,581 19
Paid taxes.......36,634 71
Reinsurance, discount in lieu of scrip, interest on scrip of 1868, reduction of bank and other stocks, return premiums, general expenses, less discount, etc.......180,864 81
Carried to contingent fund.......20,833 91
Leaving net profits.......$150,000 00
The Company have the following assets
Bills Receivable.......$33,302 8
Loans on Bonds and Mortgages.......96,846 83—130,148 58
Cash on hand.......$225,384 19
Loans on call, equal to Cash.......131,790 00—355,373 19
Real Estate.......70,000 00
Scrip of other companies.......42,010 00
Consolidated City Bonds.......$30,000 00
City Bonds.......96,589 00
Bank and other Stocks, cost $307,000.......152,437 17—279,017 17
Due for premiums in course of collection.......35,898 00
$910,447 00
The Company have also suspended notes, stocks and bonds.......$374,581 40
Forfeited Scrip.......5,825 53
Less interest on Scrip.......53,530 94
The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.
THOMAS A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 19th day of May.
A. SHELLY,
Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.
The Board of Trustees resolved to pay interest at Six Per Cent, in cash, on the outstanding Certificates of Scrip, and also to pay Fifty Per Cent in cash on the issue of 1859 to the legal holders thereof, on and after the second Monday in June next.
They have also declared a Scrip Dividend of Fifty Per Cent on the earned premiums entitled to participate for the year ending April 30, 1869, for which certificates will be issued on and after the First Monday in August next, free of Government tax.
THOMAS A. ADAMS, President.
C. T. BUDDECKE, Vice President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
—TRUSTEES—
Thomas A. Adams, Samuel H. Kennedy, C. T. Buddecke, Samuel B. Newman, P. H. Foley, J. J. Garrard, A. G. Ober, A. Thomson, P. Simms, John Phelps, A. Elmer Bader, E. H. Summers.
may 21

N. O. Mutual Insurance Company
Corner Canal and Camp Streets.
NINTH ANNUAL STATEMENT.
Premiums during the year ending 31st December, 1868:
On Fire Risks.......$331,754 26
On Marine.......43,[illegible]
On Fire.......32,357 81
Total Premiums.......$415,367 81
Less Premiums unearned 31st December, 1868.......$115,120 00
Return Premiums.......7,539 42
$122,659 42
Net earned Premiums.......$292,708
Losses.
On Fire Risks.......$83,264 56
On Marine Risks.......52,[illegible] 22
On River Risks.......6,679 21
$142,[illegible] 42
Taxes.......13,904 67
Reinsurance.......5,311 34
General expenses, less interest account.......11,159 87
Interest on outstanding scrips.......27,858
$190,175 20
Profit.......$115,533 19
The company have the following assets
Bills receivable for premiums.......$7,457 74
Pledge and Mortgage Notes.......232,541 55
Due by individuals for premiums in course of collection.......62,665 37
Gas Light Co., City R. R. Co., City Bonds, etc.......156,090 94
Scrips other companies.......98,093 25
Real estate.......77,662 77
Cash on hand.......69,3[illegible] 06
$689,064 80
Less Depreciation on the above.......58,044 43
Net available assets.......$631,015 32
Less Unclaimed interest on Scrips.......$5,311 56
Interest payable on outstanding Scrips.......27,858 00 ....33,169 56
$597,845 76
The above statement is a true and correct transcript of the books of the Company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this 18th day of January, 1869.
JOSEPH CUVILLIER, Notary Public.
At a meeting of the Board of Directors, held on the 14th inst., it was resolved to declare a scrip dividend of FORTY per cent, on the net-earned participating premiums for the year ending on the 31st December, 1868, for which certificates will be issued on and after the first of March, and have further resolved to pay Six per cent interest on the outstanding certificates of scrip, on and after the second Monday of March, 1869.
—DIRECTORS—
Geo. Urquhart, Chas. Lafitte, A. Rochereau, M. Payro, G. W. Babcock, W. T. Williams, T. B. Blanchard, Aug. Reichard, W. Steven, E. Miltenberger, J. A. White, J. Tuyes.
18th January 186[illegible] jan19